

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 FÉVRIER 2016

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Bertrand KlingMaire

Conseillers municipaux en exercice : 29



Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Salvatore LIVOLSI, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 26

Conseillers absents - excusés : Elisabeth SERIN, Philippe ROLIN, Jean-Yves SAUSEY.

Procurations : Daniel THOMASSIN à Anne DUCHENE,
David CARABIN à Bertrand KLING,
Jean-Claude BOULY à Corinne MARCHAL-TARNUS,
Catherine CHOTEAU-LESNES à Salvatore LIVOLSI.

Secrétaire de séance : Salvatore LIVOLSI

Date convocation : 29 janvier 2016

N° 2016-006

Objet : Demande de financement au titre de la DETR 2016 - Travaux de rénovation du parvis de l'Eglise et d'un mur de soutènement.

Rubrique : 7.5.2

Rapporteur : Pascal PELINSKI

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;

La configuration actuelle du parvis de l'église ne permet pas l'évacuation des eaux pluviales. La structure en pierre de ce monument s'en trouve dégradée, et engendre également une forte détérioration du mur de soutènement en façade.

Afin de redonner toute l'esthétique d'origine à ce bâtiment, qui donne sur le front de rue, la commune doit faire réaliser des travaux qui permettront l'évacuation de ces eaux de ruissellement.

Le coût prévisionnel total des travaux s'élève à 39 050 € HT soit 46 860 € TTC. Il est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dans la catégorie 4.2 - grosses réparations concernant les édifices culturels non classés.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 39 050 € HT

DETR : 15 620 € (soit 40%)

Autofinancement communal : 23 430 € HT.

Les travaux seront entièrement réalisés sur l'exercice budgétaire 2016, sous réserve de contraintes techniques non prévisibles au moment du dépôt du dossier.

Après avis favorable de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable réunie le 21 janvier 2016,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **ARRETE** le projet des travaux de réfection du parvis de l'église et du mur de façade.
- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus.
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2016.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2016.

Le Maire
Bertrand KLING.

